

27^{ème} Auto-Cross d'Aurel

9^{ème} Sprint Car d'Aurel

12-13-14 septembre 2025

CHALLENGE SEAC

**REGLEMENT
PARTICULIER
CIRCUIT TOUT TERRAIN**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Montélimar organisateur administratif organise les 12-13-14 septembre 2025 avec le concours de l'AUBERET TT organisateur technique une compétition automobile nationale d'Auto cross et Sprint car intitulée **27^{ème} Auto Cross et 9^{ème} Sprint Car d'AUREL**.

Cette compétition compte pour :

Le Challenge SEAC d'Auto Cross : Tourisme Cup, Maxi Tourisme, Buggy Cup, Buggy 1600, Super buggy.

Le Challenge SEAC de Sprint Car : Junior Sprint, Maxi Sprint, Sprint Girl, Super Sprint.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes** le **xx/xx/2025** sous le numéro **xxx/2025** et par la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro **xxx** en date du **xx/xx/2025**

1.1 OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Roland FAYARD (licence n° 30129)
Membre du Collège	René DESROCHES licence (n° 1726)
Membre du Collège	Didier ROSS (n° 11521)
Directeur de Course Terre Responsable de l'épreuve	Gilles BARRIL licence (n° 309356)
Directeur de course adjoint Auto-Cross	Patrick COLOMB licence (n° 12855)
Directeur de course adjoint Sprint-Car	Daniel VERNET Licence (n° 147321)
Adjoint à la Direction de Course pour les départs	Jacques SAPIN licence (n° 5008)
Adjoint à la Direction de Course pour les arrivées	Patrick LATIL Licence (n° 3027)
Directeur de Course adjoint à la Direction de Course pour les grilles de départ	Bernard DUBUISSON Licence (n° 179060)
Directeur de course stagiaire (Arrivées / Départs)	Christian GIACOMONI licence (n° 47046)
Directeur de course stagiaire (grille)	Garry AILLOUD licence (n° 318519)
Panneautage	Stéphane BECT licence (n° 43628)
Commissaire responsable du plan d'identification	Martine RECH licence (n° 3382)
Commissaire Technique Responsable SEAC	Bernard BOUVERAT (n° 7392)
Commissaires Techniques	Nicolas JAQUET licence (n° 196544) Jean Luc FAYARD Licence (n° 17626) Yves COTE Licence (n° 169410) Jean Louis CANEL Licence (n° 50539) Matthieu MACCOLINI Licence (n° 228892)
Chargés des relations avec les concurrents	Adrien AGIER licence (n° 324027) Bruno PETREQUIN (n° 8944)
Chronométrateur Responsable SEAC	VELLA Séverine (licence 207829)
Chronométrateur adjoint	BERTHET Manon (licence 259099)
Chronométrateur adjoint	NAUD Florian (licence 211738)
Chronométrateur adjoint	BORAO Séverine (licence 339471)
Chronométrateur adjoint	HERMER Pascal (licence 90747)
	Jacques SAPIN licence (n° 5008)
Médecin Chef :	Dr Neuman SEKKAL N° RPPS 10101664679
Ambulances : 2 VSAV 4 Personnes UNASS	UNASS
Responsable de la mise en place des moyens de secours	SARZIER Rémi
Responsable de la remise en état du terrain	JOLY Bernard
Responsable du service presse	PRIN Yoann
Responsable des officiels	VERNET Emilie

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'**ASA Montélimar** et l'organisateur technique est le **Club Auto cross AUBERET TT**

1.2 HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès l'obtention du visa</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 10 septembre 2025 à minuit (engagement 160€) et 10 septembre 2025 minuit (Engagement 200€)</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 11 septembre 2025 sur internet</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Samedi 13 et dimanche 14 septembre Circuit d'AUREL 26340</i>
Vérifications Administratives obligatoires Vérifications techniques facultatives Vérifications techniques obligatoires.	<i>Samedi 13/09 de 7 h à 8 h 30. Vendredi 12/09 de 17h à 19 h15 Samedi 13/09 de 7 h à 8 h 30.</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 12/09 à 18 h 30 Circuit d'AUREL 26340</i>
Briefing obligatoire	<i>1 briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives. 1 briefing oral 15 mn après la fin des essais sur la ligne de départ à l'appréciation du directeur de course.</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 13/09 de 8 h 30 h à 12 h</i>
Horaire de la course	<i>Samedi 13/09 de 13h30 h à 19 h 30 Dimanche 14/09 de 8 h à 19 h 30.</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la fin de chaque finale.</i>
Remise des prix	<i>Dimanche 14/09 sur le circuit à la fin de chaque finale.</i>

1.3 VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le **vendredi 12 septembre 2025** de **17h00** à **19h15** et le **samedi 13 septembre 2025** de **7h00** à **8h30**. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du **jeudi 11 septembre 2025** le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant **06 82 66 14 62**.
(Le **vendredi 12 septembre 2025** de **17h00** à **19h15** les vérifications seront facultatives)

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

Les engagements se feront via la plateforme internet « engagé sports »

<https://www.engage-sports.com/>

- La date d'engagement est fixée au mercredi précédent la compétition (cachet de la poste faisant foi).
- Le montant des droits d'engagement est fixé à 160 € jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition et 200 € jusqu'au mercredi avant la course pour toutes les divisions.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100, la décision reste à la discrétion de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2 EQUIPAGES

- Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls (en cas de double monte avec la division Super Sprint).
- Au sein d'une même compétition, un pilote pourra s'engager dans deux divisions avec deux voitures différentes.
- Les pilotes des Super Sprint, Maxi Sprint, Junior Sprint et Sprint Girls sont admis à participer avec une licence régionale ou un Titre de Participation (TPRT).
- Les pilotes d'Auto-Cross sont admis à participer avec un Titre de Participation (TPNT).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4 NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 PARCOURS

L'épreuve Auto cross et Sprint Car d'AUREL comptant pour le Challenge SEAC se déroulera sur le circuit de AUREL – 26340. Il est long de 990 mètres et la largeur est comprise entre 15 mètres et 18 mètres. Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. sous le n° **26 05 21 0482 AC Nat 0990** du 16 Juillet 2021.

6.7 TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée du Parc Pilotes (à côté de la buvette) Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Toutes les informations portées sur le tableau d’affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de message instantanée, serveur de résultat ou autre). En cas d’affichage sur le tableau officiel et sur le tableau d’affichage virtuel, l’heure de publication sur le tableau d’affichage officiel prévaudra.

6.8 PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : **06 82 66 14 62** Responsable organisateur technique et Président de AUBERET TT

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1 ESSAIS

7.1.1 Essais chronométrés

Samedi 13 septembre 2025 à partir de 8h30 une séance d’essais obligatoire en 4 tours par séries.

7.2 BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être organisé 15 mn après la fin des essais, sur la ligne de départ.

Présence de tous les pilotes obligatoires. Tenue correcte exigée

7.3 COURSE

Samedi 13 septembre 2025 :

1ères Manches qualificatives : de 13h30 à 16h sur 5 tours

2èmes Manches qualificatives : de 16h à 19h30 sur 5 tours

Dimanche 14 septembre 2025 :

3èmes Manches qualificatives : à partir de 8h00 sur 5 tours

½ Finales : de 11h à 12h et de 13h30 à 15h sur 6 tours

Finales : de 15h30 à 19h30 sur 7 tours.

7.3.1 Pôle position

La Pôle position est fixée à gauche sur la grille de départ.

7.4 ARRET DE COURSE

7.4.1 Zone d'assistance temporaire

La zone d'assistance temporaire est située sur le terreplein à côté de la sortie de piste, plan joint

7.6 PARC FERME FINAL

Conformément à l'article 7.6 de la réglementation générale auto cross et sprint car, toutes les voitures de la compétition, dès le baisser du drapeau damier, sont en régime parc fermé. Seules les voitures désignées par le Directeur de course ou le Président du Collège sportif devront se rendre en parc fermé ou au contrôle technique. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2 COUPES

Une coupe sera remise aux trois premiers à la fin de chaque finale et une coupe sera remise à la meilleure féminine de la finale dans la catégorie Junior sprint.

10.3 PREMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 14 septembre 2025 sur le podium à l'arrivée de chaque catégorie.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1 COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité2 à poudre de 9kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve18

11.2 MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents.....2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement)

Modification 2024

13
sortie piste Ambulance
medical

Tableau des prescriptions circuit de AUREL Inspection du 24 juin 2020

Contrôle Technique

